

DÉPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
D'ARGENTEUIL

CANTON
DE
TAVERNY

DEL n° 2026-010

VILLE DE BEAUCHAMP

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 5 février 2026
=====

OBJET :

**Adoption de l'opération
de réhabilitation du
nouveau poste de Police
Municipale situé au 108
Chaussée Jules César et
arrêtant ses modalités de
financement**

Nota - Le Maire certifie
que cette délibération a
été mise en ligne sur le
site de la ville le
18/02/2026

Que la convocation du
Conseil a été faite le 30
janvier 2026

et que le nombre des
Membres en exercice est
de : **29**

L'an deux mille vingt-six le cinq février à vingt heures et trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de Beauchamp étant assemblé en session ordinaire, à salle du conseil municipal à Beauchamp, après convocation légale, sous la présidence de Madame Françoise NORDMANN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mme NORDMANN, M. PLANCHE, Mme KERGUIDUFF, M. SEIGNÉ, Mme CERIANI, M. MANAC'H, Mme PIRES, M. HUMBERT, Mme SERVAIS, M. BRASSEUR, M. REMOND, Mme MAILLARD, M. AFONSO, M. DUHEM, M. PERRIN, Mme LE BRAS, Mme DIAS, Mme BARROCA, Mme GUZIK, M. CHANDELIER, Mme KEPEKLIAN, M. CARREL, M. FRAISSE

Étaient excusés les conseillers municipaux suivants :

M. JENNY donne pouvoir à Mme NORDMANN, Mme LOISEAU donne pouvoir à Mme PIRES, Mme DUMITRU donne pouvoir à M. MANAC'H, M. BACARI donne pouvoir à Mme KERGUIDUFF

Étaient absents les conseillers municipaux suivants :

M. WALTER, M. BEDON

La séance est ouverte le quorum étant atteint. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. Il est proposé de désigner Madame Carla PIRES pour assurer ces fonctions. Sans observation, Madame Carla PIRES est désignée secrétaire pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2122-21 relatifs aux compétences du conseil municipal et du maire en matière de gestion des affaires de la commune,

Vu le Plan local d'urbanisme de la commune de Beauchamp approuvé en février 2020,

Considérant la nécessité d'adopter l'opération et d'arrêter ses modalités de financement pour constituer le dossier de demande de subvention au titre de la DSIL 2026.

Dans le cadre de sa politique d'adaptation des équipements publics communaux à l'évolution de la population résultant de la construction de nouveaux logements, la commune a développé un projet de réhabilitation du bâtiment situé au 108 Chaussée Jules César en vue d'y créer un nouveau poste de Police Municipale.

La commune de Beauchamp s'inscrit dans une dynamique de développement urbain maîtrisé, conformément aux objectifs du Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté en 2020. La croissance démographique anticipée, avec environ 11 000 habitants à l'horizon 2030, et les programmes immobiliers en cours de réalisation (953 logements prévus entre 2021 et 2028) nécessitent une adaptation des équipements publics, notamment en matière de sécurité publique.

Le bâtiment situé au 108 Chaussée Jules César, récemment acquis par la ville, offre une opportunité de répondre aux besoins croissants de la Police Municipale en termes de surface et de fonctionnalité. L'opération vise à réhabiliter intégralement ce bâtiment pour créer un poste de Police Municipale moderne et fonctionnel, capable d'accueillir 14 agents de Police Municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP).

Ce projet permettra notamment d'offrir des conditions de travail conformes aux normes du Code du Travail, d'assurer un accueil de qualité pour les riverains dans un espace adapté, de garantir les normes de sécurité renforcée pour le stockage des armes et équipements sensibles, et d'intégrer des critères de performance énergétique élevés avec un objectif BBC rénovation minimum.

Le planning prévisionnel prévoit une livraison en décembre 2026 pour une mise en service opérationnelle début 2027.

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à 1 489 000 € HT, décomposé comme suit :

Dépenses prévisionnelles :

Type de dépense	Montant HT
Acquisition	700 000 €
Honoraires (AMO, architecte maître d'œuvre...)	39 000 €
Travaux	750 000 €
TOTAL	1 489 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Financier	Montant	Taux
Région Île-de-France	300 000 €	20,15 %
État - DSIL (sollicitée)	600 000 €	40,30 %
Département du Val d'Oise	118 350 €	7,95 %
Autofinancement communal	470 650 €	31,60 %
TOTAL	1 489 000 €	100 %

Cet exposé entendu
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

L'adoption de l'opération de réhabilitation du nouveau poste de Police Municipale situé au 108 Chaussée Jules César, d'un coût prévisionnel de 1 489 000 € HT ;

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260217-2026-010-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026

L'approbation du plan de financement prévisionnel tel qu'exposé ci-dessus ;

L'autorisation donnée à Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

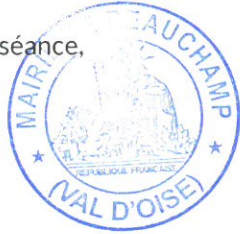
POUR EXTRAIT CONFORME

Beauchamp, le 17 FEV. 2026

Le secrétaire de séance,



Carla PIRES



Le Maire,



Françoise NORDMANN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20260217-2026-010-DE
Date de réception préfecture : 17/02/2026